



SELARL OFFICES DE L'EST MANCEAU
Franck LECOMTE, Hervé CHERUBIN et Matthieu
RIVIERRE
Notaires associés

La Belle Inutile – 72160 CONNERRE

☎ 02 43 54 01 54 @ oem.connerre@notaires.fr

3 rue Principale - 72190 SARGÉ-LÈS-LE-MANS

☎ 02 43 54 01 56 @ oem.sarge@notaires.fr

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
SUCCESSION AVEC CONJOINT

- Acte de décès du défunt
- Copie du ou des livret(s) de famille du défunt
- Copie du contrat de mariage ou du changement de régime matrimonial du défunt et des héritiers s'il y a lieu.
- Copie du jugement de divorce du défunt s'il y a lieu.
- Copie de la donation entre époux s'il y a lieu.
- Original de son testament s'il y a lieu.

Adresses postales et e-mail, téléphones, et professions (obligatoire)
de tous les héritiers

*Dans le cas où un héritier serait placé sous une mesure de protection judiciaire merci de nous fournir une copie du jugement du tribunal ainsi que les coordonnées du curateur ou du tuteur.

*Dans le cas où un héritier serait prédécédé merci de nous fournir une copie de son livret de famille, les adresses de ses héritiers, copie de l'acte de notoriété dressé après son décès ou à défaut les coordonnées du notaire ayant réglé sa succession

Pièces d'identités des héritiers

Coordonnées :

- des agences bancaires du défunt et de son conjoint
- des organismes de prêts (prêt immobilier, prêt à la consommation...)
- des compagnies d'assurance vie du défunt
- aides sociales perçues
- caisses de retraite (**copie de la déclaration pré-remplie des impôts sur les revenus mentionnant les caisses**)

Numéro de sécurité sociale

Copie de la carte grise (si véhicule)

Copie des derniers avis d'imposition du défunt pour l'impôt sur les revenus, les contributions sociales, l'impôt sur la fortune, les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation)

Facture des frais funéraires si acquittée

Documents et renseignements suivants aux biens immobiliers :

- copies d'actes constituant les titres de propriété (attestation de propriété dressée au décès des parents, ventes, échanges, donations entre vifs, donations-partage, copie des déclarations de succession recueillis par le défunt ou son conjoint)
- si un bien est loué : copie du bail, montant du dernier loyer ou fermage
- noms et adresses des syndics de copropriété